

Markku Simula

CERTIFICATION FORESTIÈRE : TENDANCES PASSÉES ET DÉFIS FUTURS

La certification forestière a été introduite au début des années 1990 comme alternative à l'interdiction d'importer des bois tropicaux dans les principaux marchés consommateurs. Il s'agit d'un instrument « doux » volontaire de politique mis en œuvre par le secteur privé en impliquant les parties prenantes concernées. Avec ses exigences normatives pour la traçabilité des produits tout au long de la chaîne d'approvisionnement ainsi que l'étiquetage des produits, la certification forestière n'est pas une fin mais un outil pour démontrer que les produits forestiers proviennent de forêts gérées de manière durable. Il embrasse la légalité mais ne vérifie pas nécessairement la conformité légale.

Les deux systèmes de certification opérant à l'échelle mondiale, le « Forest Stewardship Council » (FSC, fondé en 1993) et le programme pour l'approbation des systèmes nationaux de certification forestière (PEFC, fondé en 1999), se font concurrence. La reconnaissance mutuelle a été impossible en raison des règles du FSC. Néanmoins, les différences dans les caractéristiques du système se sont réduites au fil du temps et, ayant réalisé qu'il existe également des intérêts communs, quelques efforts de coopération ont été entrepris.

Géographiquement, les pays industrialisés représentent près de 90 % de la superficie totale et cette part est restée assez stable au fil des ans. Il semble que beaucoup, sinon la plupart, des forêts gérées de manière durable ont déjà été certifiées, mais cela ne signifie pas que toutes les autres forêts ne sont pas bien gérées.

Le volume total du bois récolté certifié dans le monde n'est pas connu mais pourrait être de l'ordre de 800 millions de m³ par an (1,8 m³/ha/an), ce qui représente environ 40 % de la production mondiale totale de bois rond industriel. Toutefois, tout ce bois n'est pas nécessairement vendu ou étiqueté comme certifié.

Dans l'Union européenne, 55 % de la superficie forestière totale a été certifiée. Presque toutes les forêts (94 %) sont sous le label PEFC et environ un tiers (37 %) sous le label FSC, ce qui signifie que presque toutes les forêts du FSC ont été certifiées deux fois. En France métropolitaine, 47 % des forêts sont certifiées (8,0 millions d'hectares), pratiquement toutes par PEFC, tandis que la superficie FSC est encore marginale (63 000 ha).

Le développement de la certification de la traçabilité (chaîne de contrôle : COC) a été beaucoup plus rapide que dans les forêts. Le nombre total de certificats COC est d'environ 51 200 dont 74 % sont FSC et 26 % PEFC. Depuis 2005, le nombre de certificats FSC COC a été multiplié par neuf tandis que la superficie des forêts certifiées FSC a triplé. Les chiffres respectifs pour le PEFC sont 4,7 et 1,7. Tout en reconnaissant les flux commerciaux internationaux du bois et des produits transformés, la croissance rapide des certificats FSC soulève la question de la crédibilité de la communication du marché par les entreprises commerciales et industrielles détenant des certificats COC. Dans de nombreux cas, les produits certifiés ne représentent qu'une part marginale de leur chiffre d'affaires, en particulier dans les pays qui ont des zones relativement limitées de forêts certifiées et un grand nombre de certificats COC (comme dans certains pays asiatiques).

Un autre facteur est l'étiquetage « FSC-Mix » des produits qui peuvent inclure jusqu'à 30 % de bois « contrôlé » non-certifié FSC tel que cela est défini et vérifié par une procédure d'évaluation des risques assez complexe, avec certains critères, y compris la « haute valeur de conservation », pour lesquels des définitions claires font défaut. Par conséquent, la subjectivité des auditeurs a tendance à influencer l'évaluation. Cela a été une source de préoccupation majeure chez des petits propriétaires forestiers dans certains pays (par exemple, la Finlande). FSC-Mix est dominant dans le système FSC, pour sa part du marché et la génération de revenus pour les coûts opératifs de l'organisation. Pour renforcer sa crédibilité, FSC entend réduire sa dépendance au bois contrôlé. PEFC a une approche largement similaire à FSC permettant l'étiquetage avec au moins 70% de bois certifié PEFC, sous réserve que le reste soit contrôlé pour provenir de sources controversées clairement définies. La différence principale entre les deux systèmes est que le PEFC n'a pas d'étiquette « mix ». PEFC a une approche quelque peu différente car il permet l'étiquetage avec au moins 70 % de bois certifiés PEFC, sous réserve que le reste ne provienne pas de sources non-controversées clairement définies.

Dans certains cas, les propriétaires forestiers reçoivent une petite prime pour le bois certifié, en particulier si l'approvisionnement est limité. Dans les produits transformés, il y a plus de résistance pour payer de telles primes chez les acheteurs industriels et institutionnels, tandis que les consommateurs sensibles à l'environnement ont tendance à accepter des prix un peu plus élevés. Il faudrait s'assurer du caractère général de ce comportement chez les industriels et en comprendre les raisons.

Ce qui est peut-être beaucoup plus inquiétant, c'est la perception générale des consommateurs concernant les produits du bois. Malheureusement, l'Eurobaromètre et d'autres sondages démontrent qu'une majorité de personnes pense que les avantages les plus importants des forêts sont liés au climat et à la biodiversité. Environ un cinquième seulement de la population peut associer la forêt au bois pour la bioénergie, le papier, les meubles, les emballages et les matériaux de construction. En plus, une partie significative de la population voudrait interdire la chasse et la coupe des arbres. Notre problème d'image est plus fondamental que celui d'un système de certification plus ou moins crédible ou qui garantirait mieux la GDF plutôt qu'un autre. Notre objectif devrait-il passer de la concurrence entre les « bons » à l'élimination des « mauvais » afin de maintenir notre « licence d'exploitation » aux yeux du grand public ? Actuellement, la certification tend à vérifier les pratiques actuelles sans volonté d'innovation tout en se heurtant à des problèmes de crédibilité (conflits d'intérêts, qualité d'audit variable, transparence limitée, complexité croissante des exigences, communication peu claire, etc.).

Les propriétaires européens de forêts privées ont des opinions différentes sur les systèmes de certification forestière. Une étude récente sur leurs valeurs et leurs perceptions a montré qu'il y a un manque de confiance dans le FSC pour plusieurs raisons, principalement liées au rôle marginal des propriétaires dans l'établissement des normes et des règles du système. En outre, les coûts d'accès élevés, les exigences normatives sans cesse croissantes, et le manque de prévisibilité sont d'autres préoccupations importantes. L'absence de procédures de réclamation clairement définies pour les propriétaires forestiers est une autre source de préoccupation. Ces dernières peuvent expliquer pourquoi la part du FSC est faible dans les forêts européennes. Dans de nombreux cas, le label FSC est même devenu un instrument de promotion des importations en provenance de l'extérieur de la région, où des exigences plus faibles peuvent être fixées pour la GDF. En ce qui concerne PEFC, les principales préoccupations des propriétaires forestiers concernent les coûts ainsi que les avantages limités du marché, le manque de visibilité du label et la valeur ajoutée peu claire. Ils considèrent que les coûts de marketing promotionnel des produits labellisés PEFC devraient être à la charge de l'industrie qui récolte la plupart des avantages du marché.

Les ODD de l'ONU sont intégrés par de grandes entreprises de l'industrie forestière. La feuille de route respective de WBCSD comprend 22 domaines d'action dont 13 incluent une référence à la certification reconnaissant ses divers avantages qui contribuent aux objectifs des ODD. Un autre exemple de moteurs du secteur privé sont les engagements des entreprises sur la déforestation zéro, dont la certification est appliquée comme un moyen de vérification. Ces engagements du secteur privé, entre autres, augmenteront la demande certifiée de bois et des produits dérivés.

Un moteur encore plus important de la certification forestière sera la réglementation au niveau de l'UE en vertu de divers instruments. La certification est un élément essentiel des systèmes de « due diligence » requis par le règlement UE FLEGT. C'est également un outil pour prouver que les produits du bois (et agricoles) ne proviennent pas de la déforestation, comme le préconise la communication de l'UE sur la déforestation zéro. La directive sur les énergies renouvelables (RES) définit que la bioénergie à base de bois doit provenir de sources durables et sa démonstration est basée sur une vérification indépendante par des systèmes de certification forestière. La directive sur le financement environnemental social et de la gouvernance (ESG) par les secteurs public et privé applique une taxonomie des activités éligibles, y compris dans le secteur forestier. La directive repose sur le principe de durabilité et de ne créer aucun dégât. La démonstration de la conformité aux exigences ESG (y compris la GDF) sera basée sur un audit par des organismes de certification. Le Pacte vert (Green Deal), les stratégies de la bio-économie et l'économie circulaire devraient également accroître la demande de certification. La prochaine stratégie forestière révisée de l'UE suivra probablement la même approche.

La certification forestière était une bonne idée originale (participation des parties prenantes, principes démocratiques, normes convenues, assurance de la GDF, procédures de réclamation, communication sur le lien entre la forêt et les consommateurs). Il est clair qu'il n'y a pas d'autre option pour le secteur forestier en raison de la pression du marché et des sources de financement des

investissements tout au long de la chaîne de valeur. Nous devons progresser plus rapidement dans la certification forestière et mieux l'utiliser pour maintenir et faciliter notre accès aux marchés et aux sources de financement. Il est nécessaire d'envisager de nouvelles approches et de penser à des solutions prêtes à l'emploi telles que, par exemple, l'identification des « mauvais » acteurs sur le terrain au lieu de focaliser son attention sur les « meilleurs ».

Les principaux domaines d'action dans le contexte français pourraient être (i) améliorer l'engagement des propriétaires forestiers et des entreprises de l'industrie du bois pour les sensibiliser sur l'importance future de la certification, (ii) renforcer le rôle des associations de propriétaires forestiers et des centres forestiers régionaux dans la promotion du progrès sur le terrain, (iii) exploiter les informations numérisées et géo-localisées et autres technologies (balayage laser, drones, etc.) pour détecter les zones d'exploitation non-conformes aux exigences de la GDF, (iv) élaborer de nouveaux modèles de certification par groupe des propriétaires, éventuellement en s'appuyant en partie sur des entreprises d'exploitation et de transport reconnues, (v) explorer des approches de certification au niveau du paysage ou de la juridiction sous-régionale, des unités géographiques administratives ou d'autres unités territoriales, et (vi) envisager l'utilisation de la blockchain (technologie informatique) en forêt et la certification COC. De toute évidence, une communication et une éducation efficaces entre les parties prenantes et leur plein engagement devront être inscrites au menu des futures actions avec une sensibilisation du grand public sur les multiples avantages des forêts.

Dans les efforts pour faire un meilleur usage de la certification forestière, nous devons nous assurer que les solutions sont crédibles, que les critères et procédures sont pratiques et transparentes et que les résultats sont équitables pour les acteurs.

Le 20 mars 2020